



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1012187A6

NUMERO DE DEPOT : 09900586

Classif. Internat. : A47J A47G B65D

Date de délivrance le : 06 Juin 2000

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 31 Août 1999 à 14H25 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : STABINGER S.R.L.
via Anderter 11, I-39030 SESTO BOLZANO(ITALIE)

représenté(e)(s) par : KUBORN Jacques, OFFICE HANSENS S.P.R.L., Square Marie-Louise, 40 Bte 19 - B 1000 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : CONTENEUR POUR PRODUIT ALIMENTAIRE DEMANDANT UN SOUTIEN LATERAL.

INVENTEUR(S) : Stabinger Karl, via Dolomiti 6/2, I-39030 Sesto Bolzano (IT)

PRIORITE(S) 04.09.98 IT ITAMIU98589

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 06 Juin 2000
PAR DELEGATION SPECIALE :


J. WUYTS
CONSEILLER

Conteneur pour produit alimentaire demandant un soutien latéral.

La présente invention concerne un conteneur en matière plastique pour aliments, en particulier pour des aliments qui, déjà à cause de leur poids propre, ont tendance à ne pas conserver dans le temps la forme qui leur est donnée au moment de leur préparation, comme par exemple les tartes à la ricotta.

On connaît des conteneurs pour ricotta, mascarpone, fromages crémeux et aliments similaires, constitués d'une cuvette en matière plastique fermée dans le haut par un couvercle ou par une feuille en matière plastique soudée sur le bord de la cuvette.

Comme on s'en rend facilement compte, un tel conteneur n'est pas adapté pour contenir une tarte à base de ricotta, en particulier une tarte du type traditionnel qui est préparée dans la zone de Sesto de la province de 10 Bolzano. En effet, une telle tarte, si elle est insérée dans une cuvette du type susdit, est difficile à découper et il est pratiquement impossible de réussir à prélever les tranches.

La présente invention se propose de réaliser un 15 conteneur particulièrement adapté pour le type susdit de tarte ou, de manière plus générale, pour un aliment à caractéristiques similaires, et en particulier un aliment qui requiert un soutien latéral.

Ce but est atteint grâce au conteneur selon la 20 présente invention, qui est caractérisé en ce qu'il comprend: un élément essentiellement plan sur lequel, à la manière d'un plat, on place l'aliment; un couvercle qui

dans son ensemble présente la forme d'une cloche, apte à être relié à l'élément plan; et une paroi annulaire apte à être placée sur l'élément plan, à l'intérieur du couvercle, pour retenir latéralement l'aliment.

5 De manière commode, l'élément plan présente sur sa face supérieure, au voisinage de son bord, deux cannelures concentriques qui en suivent le périmètre, la cannelure extérieure étant destinée à recevoir le bord inférieur du couvercle en cloche, tandis que la cannelure intérieure
10 est apte à recevoir le bord inférieur de la paroi de soutien latérale. Cette dernière sera commodément dotée de deux poignées de prise prévues en positions opposées, de préférence en correspondance avec le bord supérieur de la paroi.

15 Bien que le conteneur, et donc également l'élément plan, la paroi et le couvercle en cloche puissent avoir, vus en plan, une conformation circulaire, cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent être réalisés selon diverses conformations en plan, en étant par exemples carrés, ou de
20 manière générale, polygonaux, ou également de formes plus complexes (par exemples en étoile, ou également en une forme irrégulière).

De manière commode, le couvercle du conteneur sera doté d'un élément de prise ou poignée qui en facilite
25 l'enlèvement.

De manière très commode, le conteneur sera doté de moyens de scellement qui empêchent l'enlèvement indu du couvercle et d'éventuelles dégradations de l'aliment. De tels moyens de scellement pourront par exemple être du
30 type à déchirure connu.

L'invention sera plus facilement comprise à la lecture de la description qui suit d'un de ses modes de réalisation. Dans cette description, on fera référence aux dessins annexés, dans lesquels:

35 la figure 1 représente une vue en perspective d'un conteneur selon la présente invention, de type circulaire;

la figure 2 en est une coupe verticale diamétrale suivant la ligne 2-2 de la figure 1;

la figure 3 représente un agrandissement du détail X de la figure 2, dans lequel on a uniquement représenté la 5 partie correspondante de l'élément plan;

la figure 4 représente un agrandissement du même détail X de la figure 2, dans lequel on n'a cependant représenté que la partie correspondante du couvercle;

la figure 5 représente une vue en plan de la seule 10 paroi annulaire;

la figure 6 en est une coupe verticale diamétrale suivant la ligne 6-6 de la figure 5;

la figure 7 représente une vue en plan, de dessus, du seul couvercle; et

15 la figure 8 représente une vue en plan, de dessus, du seul élément plan.

Comme on le voit dans les figures, le conteneur 10 est essentiellement constitué d'un élément essentiellement plan 12 (figures 1, 2, 3 et 8) qui présente globalement la 20 forme d'un disque; d'un couvercle 14 (figures 1, 2 et 7) sensiblement en forme de cloche; et d'une paroi 16 (figures 2, 5 et 6) présentant globalement une conformation légèrement tronconique.

Ainsi qu'on le voit mieux dans les figures 3 et 8, 25 l'élément en forme de disque ou platine 12 présente sur sa surface supérieure, au voisinage de son bord, une paire de cannelures circulaires concentriques 18 et 20. La cannelure externe 18 est apte à recevoir le bord inférieur du couvercle 14. Dans les mêmes figures, on voit également 30 que la cannelure externe 18 présente sur son bord externe des protubérances 22 équidistantes; ainsi, quand il faut insérer dans cette cannelure le bord inférieur du couvercle 14 qui présente une lèvre externe 32 (figure 4), il faut exercer une force déterminée de telle sorte que la 35 lèvre 32 saute au-delà desdites protubérances 22, grâce à quoi il devient en pratique impossible de séparer

manuellement le couvercle 14 de la platine 12, sinon de la manière décrite plus loin qui, de toute façon, laisse des traces qui dénoncent que le conteneur a été précédemment ouvert. Au fond de la cannelure externe 18 est de plus 5 prévue une série de logements ou lacunes équidistants (dont l'un est visible à la figure 3 et est désigné par 28) qui favorise l'enlèvement de la partie extérieure (que présentent les protubérances 22) du bord de la platine 12. Une languette 30 (figures 1 et 7) est réalisée d'un seul 10 tenant avec ladite partie externe du bord de la platine, grâce à quoi, en exerçant sur la languette 30 une traction vers l'extérieur, il est possible, grâce à la présence des lacunes 28, d'enlever cette partie externe ainsi que de libérer le couvercle 14 qui peut ainsi être facilement 15 enlevé.

Comme on le voit dans les figures 1, 2 et 7, le couvercle 14 est doté d'un élément de prise 34 qui en facilite l'enlèvement, et qui pourra évidemment avoir des formes autres que celle représentée.

20 La cannelure interne 20 de la platine 12 est par contre apte à recevoir le bord inférieur de la paroi 16. Comme on le voit à la figure 2, lorsque le conteneur 10 est fermé, la paroi 16 est enfermée entre la platine 12 et le couvercle 14. Dans les figures 5 et 6, on voit que la 25 paroi 16 (dans le cas spécifique d'une forme légèrement tronconique) présente deux protubérances supérieures symétriques 24 et 26 présentant (figure 5) un profil en arc de cercle et qui sont légèrement en débord vers l'intérieur. Ces protubérances jouent le rôle de poignées 30 de prise pour écarter la paroi de la platine 12 lorsque le couvercle a été enlevé. Quand la paroi 16 est enfermée entre la platine 12 et le couvercle 14, les poignées 26 viennent se placer contre la surface interne du couvercle, grâce à quoi la paroi 16 est maintenue en position à 35 l'intérieur de la cannelure 20.

Au cas où l'on veut utiliser le conteneur 10 pour

confectionner la tarte à la ricotta déjà mentionnée plusieurs fois, il suffira de préparer une platine 12 et d'insérer dans la cannelure interne 20 de cette dernière le bord inférieur de la paroi 16. On obtient ainsi une 5 espèce de cuvette de volume bien défini et ouvert dans le haut, dont le fond est formé par la platine 12 et les parois latérales par la paroi 16. Dans cette cuvette, il est possible de former ladite tarte (non représentée dans les figures) de la manière traditionnelle ou également de 10 manière automatisée, au moyen de machines appropriées. Lorsque la préparation de la tarte est terminée, il suffira d'appliquer manuellement ou de manière automatisée le couvercle 14; cela s'obtiendra en exerçant sur ce dernier une force suffisante pour que son bord inférieur 15 pénètre dans la cannelure externe 18 de la platine 12, la lèvre 32 (figure 4) du couvercle 14 devant passer au-delà des protubérances 22 présentes sur la même cannelure. La tarte ainsi confectionnée peut alors être transportée, emmagasinée dans des cellules frigorifiques ou être 20 placées directement en vente, sans qu'elle puisse subir des altérations de forme, par le fait qu'elle est soutenue latéralement. Comme cela résulte à l'évidence de ce qui précède, la totalité de l'opération de préparation-confection de la tarte est extrêmement simple et pratique.

25 Comme on l'a déjà indiqué, lorsque l'acheteur veut ouvrir la confection, il lui suffit d'exercer une action de déchirure sur la languette 30, ce qui permet de libérer le couvercle 14 qui peut ainsi être enlevé.

Grâce à la présence des poignées 24 et 26, la paroi 30 de soutien 16 peut être très facilement enlevée, grâce à quoi la tarte peut être servie directement, comme si elle venait d'être confectionnée, et pourra être facilement découpée.

Revendications

1. Conteneur en matière plastique pour produits alimentaires qui ont tendance à ne pas conserver dans le temps la forme qu'ils présentent au moment de la production, et qui nécessitent un soutien latéral, caractérisé en ce qu'il comprend: un élément essentiellement plan sur lequel, à la manière d'un plat, on vient placer l'aliment; un couvercle qui présente dans son ensemble la forme d'une cloche, qui peut être relié à l'élément plan; et une paroi annulaire apte à être placée sur l'élément plan, à l'intérieur du couvercle, pour le soutien latéral de l'aliment.

2. Conteneur selon la revendication 1, dans lequel l'élément plan présente sur sa face supérieure, au voisinage de son bord, deux cannelures concentriques qui en suivent le périmètre, la cannelure externe étant destinée à recevoir le bord inférieur du couvercle en cloche, alors que la cannelure interne est apte recevoir le bord inférieur de la paroi de soutien latérale.

3. Conteneur selon la revendication 1, dans lequel la paroi annulaire est dotée de deux poignées de prise prévues dans des positions opposées.

4. Conteneur selon la revendication 3, dans lequel les poignées débordent du bord supérieur de la paroi.

5. Conteneur selon la revendication 1, dans lequel l'élément plan, la paroi et le couvercle ont, vus en plan, une conformation circulaire.

6. Conteneur selon la revendication 1, dans lequel l'élément plan, la paroi et le couvercle ont, vus en plan, une conformation polygonale.

7. Conteneur selon la revendication 1, dans lequel l'élément plan, la paroi et le couvercle ont, vus en plan, une conformation irrégulière.

8. Conteneur selon la revendication 1, dans lequel le couvercle est doté d'un élément de prise qui en facilite l'enlèvement.

09900586

7

9. Conteneur selon la revendication 1, dans lequel sont prévus des moyens de scellement qui empêchent l'enlèvement indu du couvercle ou qui en dénoncent l'enlèvement précédent.

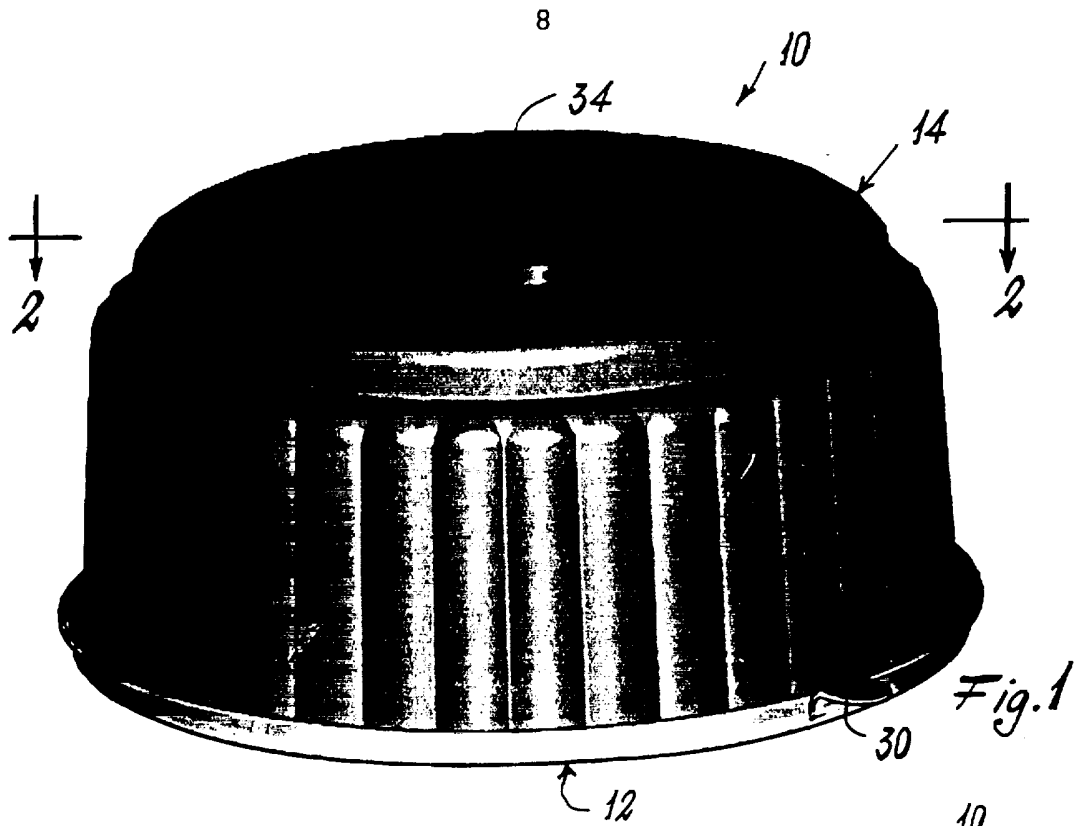


Fig. 1

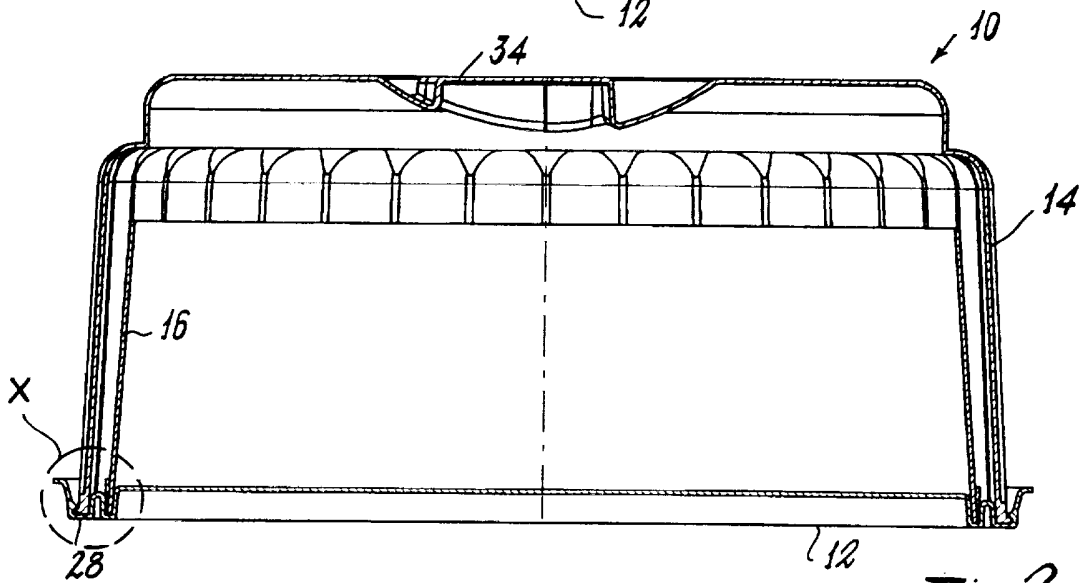


Fig. 2

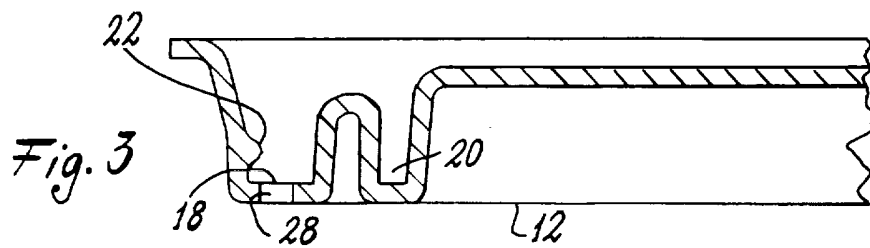


Fig. 3

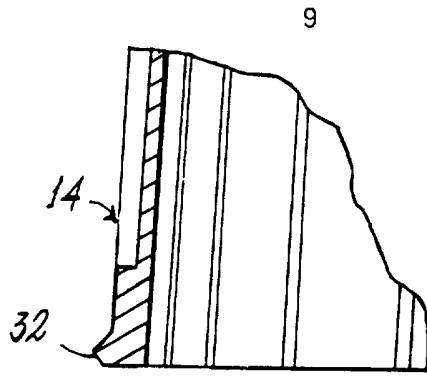


Fig. 4

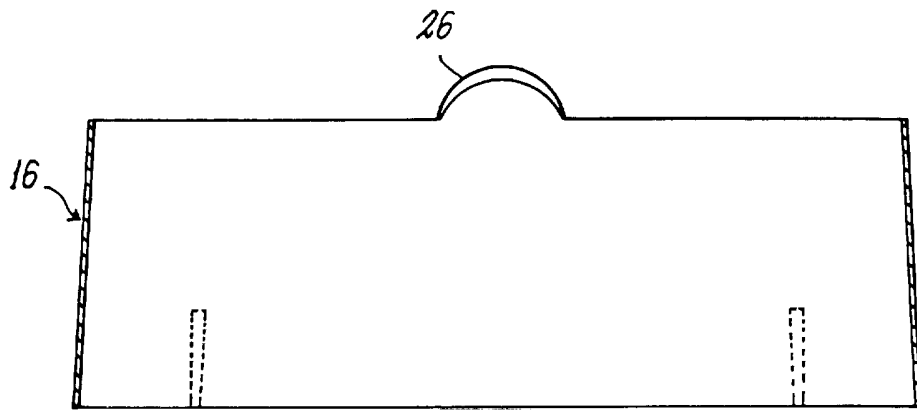


Fig. 6

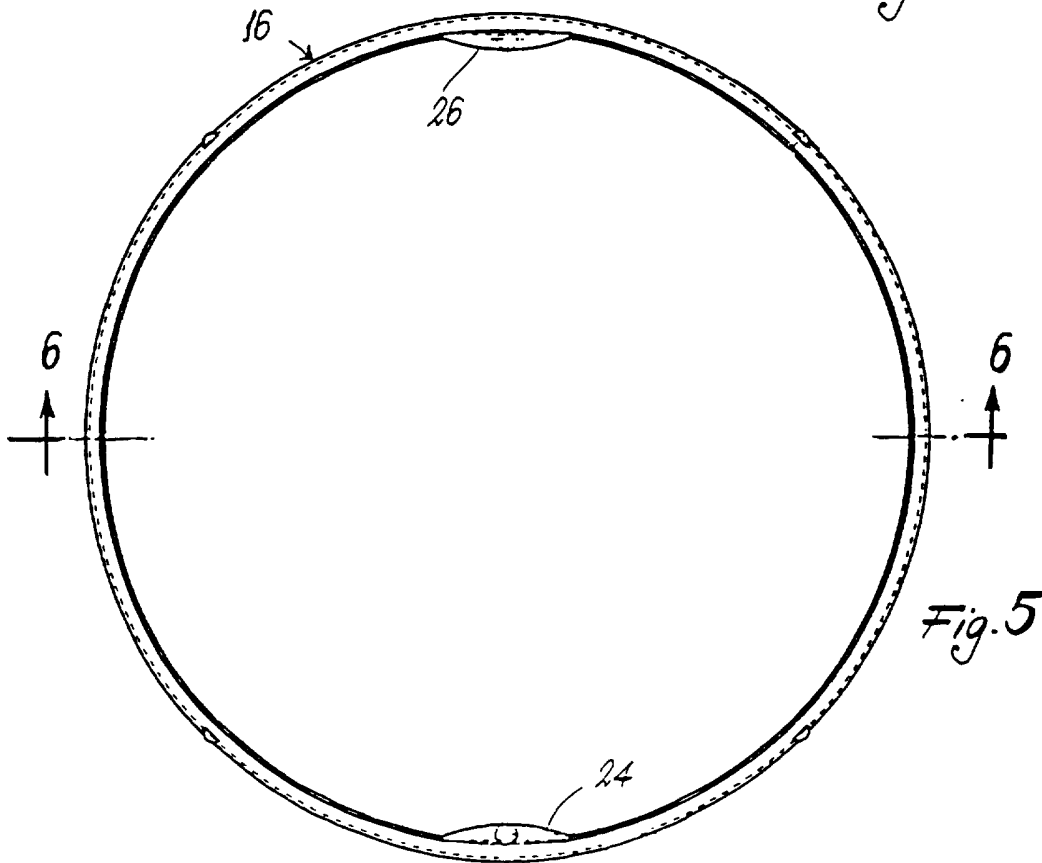


Fig. 5

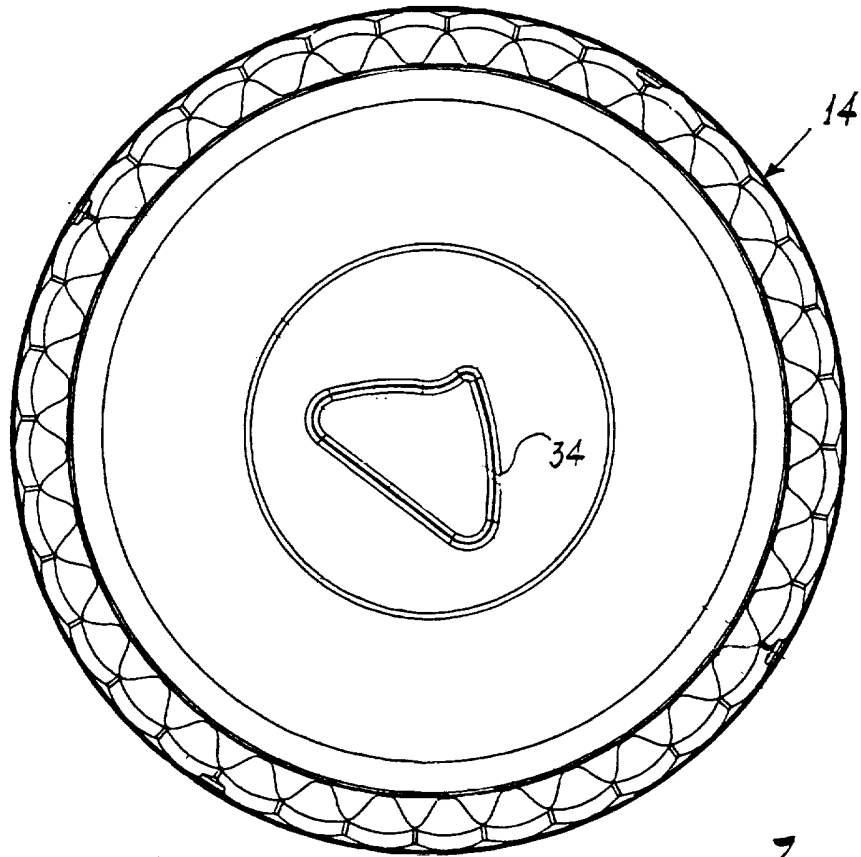


Fig. 7

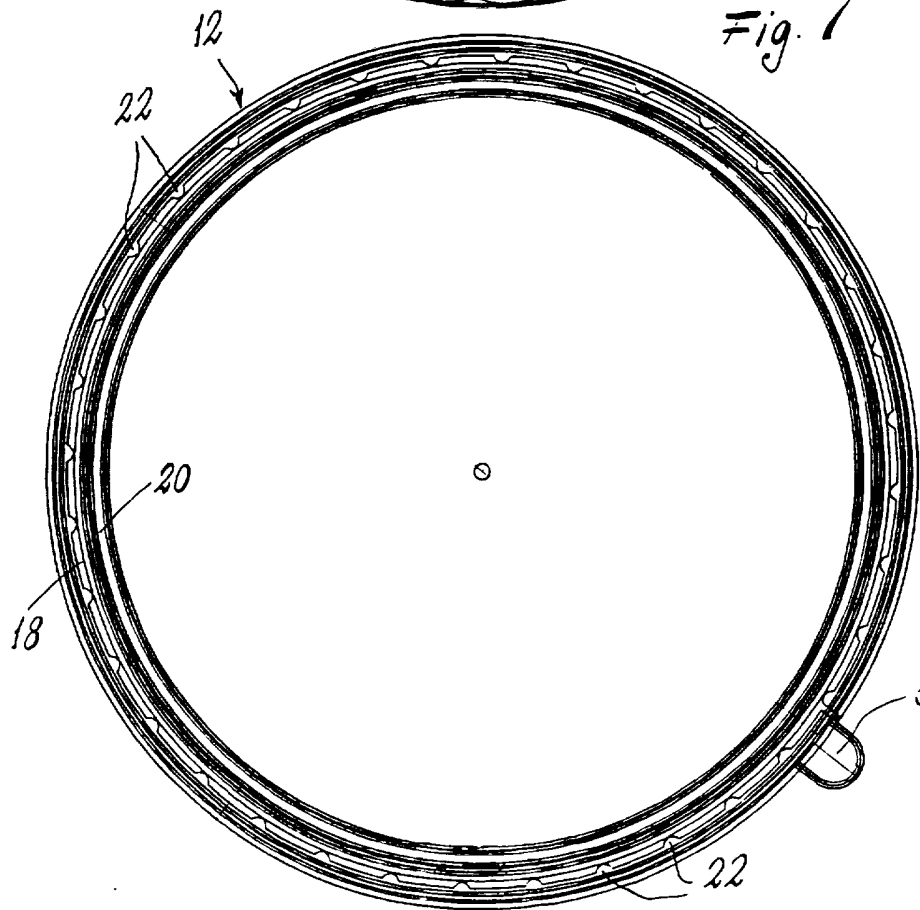


Fig. 8